

MODIFICATION DE L'ETAT CIVIL - PERSONNE PHYSIQUE

LISTE DES PIECES A FOURNIR

* attention ces documents sont à fournir en 2 exemplaires si inscription RM et RCS

A CHANGEMENT DE SITUATION MATRIMONIALE

1. MARIAGE

- pouvoir (si le dossier est déposé par un mandataire ou personne autre que le chef d'entreprise)
- copie recto verso de la carte d'identité, du passeport, de la carte de séjour ou carte de résident
- copie du livret de famille (ou un extrait d'acte de mariage)
- mariage sans contrat : attestation d'information au conjoint (loi n°20 03-721 du 01/08/03)
(2 exemplaires + 1 copie si inscription au RCS + règlement 9,33€ en chèque ou mandat à l'ordre du Greffe du Tribunal)
- éventuellement : copie de l'extrait K (1 seul exemplaire)
- la carte d'identification d'entreprise ou déclaration sur l'honneur de perte
- le formulaire P2 à compléter**

2. DIVORCE

- pouvoir (si le dossier est déposé par un mandataire ou personne autre que le chef d'entreprise)
- copie recto verso de la carte d'identité, du passeport, de la carte de séjour ou carte de résident
- copie de l'extrait d'acte de mariage avec mention du divorce ou copie de l'extrait d'acte de mariage avec mention du divorce
- éventuellement : copie de l'extrait K
- la carte d'identification d'entreprise ou déclaration sur l'honneur de perte
- le formulaire P2 à compléter**

AUTRES DOCUMENTS :

FRAIS DE DOSSIER

Situation matrimoniale

POUR LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

- 95 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (règlement en chèque ou mandat)
- 66 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (règlement en chèque ou mandat)
(si aucun changement de nom d'usage du chef d'entreprise)

POUR LE GREFFE DU TRIBUNAL

- 58,76 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal (règlement en chèque ou mandat)

B CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL (sans contrat de mariage)

- ❑ pouvoir + 1 copie si inscription RM/RCS (si le dossier est déposé par un mandataire ou personne autre que le chef d'entreprise)
- ❑ éventuellement : copie de l'extrait K
- ❑ mariage sans contrat : attestation d'information au conjoint (loi n°20 03-721 du 01/08/03) (2 exemplaires + 1 copie si inscription au RCS + règlement 9,33€ en chèque ou mandat à l'ordre du Greffe du Tribunal)
- ❑ **le formulaire P2 à compléter**

FRAIS DE DOSSIER

POUR LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

- ❑ 66 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (règlement en chèque ou mandat)

POUR LE GREFFE DU TRIBUNAL

- ❑ 58,76 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal (règlement en chèque ou mandat)

N.B : pour une modification de la situation matrimoniale suite à un divorce, le chef d'entreprise doit s'assurer que la formalité de radiation de l'éventuel(le) conjoint(e) collaborateur(trice) soit régularisée auprès du Centre de Formalités des Entreprises. La modification peut se faire simultanément avec la modification de l'état civil (voir dossier radiation conjoint collaborateur). De même lors de la modification de la situation matrimoniale suite à un mariage, le chef d'entreprise peut demander l'inscription de son (sa) conjoint(e) en tant que conjoint(e) collaborateur(trice) (voir dossier inscription ou radiation conjoint collaborateur)

C CHANGEMENT D'ETAT CIVIL (NATURALISATION)

- ❑ pouvoir + 1 copie si inscription RM/RCS (si le dossier est déposé par un mandataire ou personne autre que le chef d'entreprise)
- ❑ copie recto verso de la carte d'identité, du passeport, de la carte de séjour ou carte de résident
- ❑ copie de l'ampliation du décret de naturalisation (2 exemplaires si inscription RM/RCS)
- ❑ la carte d'identification d'entreprise en original ou déclaration sur l'honneur de perte
- ❑ éventuellement : copie de l'extrait K
- ❑ **le formulaire P2 à compléter**

AUTRES DOCUMENTS :

FRAIS DE DOSSIER

POUR LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

- ❑ 95 euros règlement l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (règlement en chèque ou mandat)

POUR LE GREFFE DU TRIBUNAL

- ❑ 58,76 euros à l'ordre du greffe du Tribunal (règlement en chèque ou mandat)

IMPORTANT : en cas de problème, de demande d'informations complémentaires merci de contacter le Centre de Formalités des Entreprises.